République Française --- Département Aveyron --- **Commune d'Arvieu**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ARVIEU**

Séance du 09 août 2016

L'an deux mille seize, le neuf août à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Gilles BOUNHOL, Maire d'Arvieu.

La séance est publique.

Etaient présents : Mmes Hélène BOUNHOL, Claudine BRU, Monique PUECHGUIRAL, Cécile COSTES-MARTY, Catherine SOULIE, Mrs Jean-Michel ALBOUY, Joël BARTHES, Pierre BLANCHYS, Gilles BOUNHOL, Charles FIRTION, Guy LACAN, Joël SERIN, Laurent WILFRID.
Absents excusés : Mr Vincent BENOIT donne procuration à Mr Joël SERIN, Mr Robert CLOT donne procuration à Mr Charles FIRTION.

M. Laurent WILFRID a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : - en exercice : 15 - présents : 13 - votants **:** 15 - absents : 2	Date de convocation : 05 août 2016 Date d'affichage : 05 août 2016

RENOVATION ENERGETIQUE (TOITURE) SALLE RAYMOND ALMES CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle :

- l'avis d'appel à la concurrence concernant les travaux de rénovation énergétique (toiture) de la salle Raymond ALMES à Arvieu, est paru dans la presse le 27 mai 2016,
- la date de remise des offres avait été fixée au 27 juin à 12h.
- L'ouverture des plis a eu lieu en présence du maître d'œuvre et d'un groupe d'élus le 6 juillet 2016.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de cette réunion et de l'analyse des offres.
Il précise que trois entreprises ont déposé une offre. Celle qui arrive en tête de classement selon les différents critères définis dans le règlement de la consultation est la SNC Les Couvreurs du Lévézou, mandataire du groupement solidaire SNC Les Couvreurs du Lévézou, SARL Barthez et Fils, SARL PUECHOULTRES et Fils ou SARL 2A Désamiantage, pour un montant HT de 197 600 €, avec un surplus de 2000.00 € HT pour le bardage.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
AUTORISE monsieur le maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires, avec le groupement d'entreprises solidaire SNC Les Couvreurs du Lévézou, SARL Barthez et Fils, SARL PUECHOULTRES et Fils, dont la SNC Les Couvreurs du Lévézou est mandataire.

RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE R. ALMES
APPROBATION DU PROJET
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le maire rappelle la délibération du 25 février 2016 où l'assemblée avait délibéré sur le plan de financement du programme de rénovation énergétique de la salle polyvalente R. Almès. Il informe le conseil municipal que compte tenu de l'évolution du projet et du montant des travaux, ce plan de financement doit être réactualisé.

Monsieur le maire propose de modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses hors taxes	
Montant des travaux	197 600 €
Frais de missions et de maîtrise d'œuvre	10 070 €
Bardage	2 000 €
Total dépenses HT	209 670 €
Recettes	
Subvention Conseil Régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (accordée)	27 325 €
Subvention Conseil Départemental	55 000 €
Communauté de Communes – Fonds de Concours	60 000 €
Financement commune	67 345 €

Après avoir entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
APPROUVE le projet,
APPROUVE le plan de financement ci-dessus ainsi modifié,
AUTORISE monsieur le maire à solliciter les différents partenaires financiers
DONNE tous pouvoirs à monsieur le maire pour mener à bien l'ensemble des opérations.

VALIDATION DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SALLE RAYMOND ALMES

Monsieur le maire rappelle le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle Raymond ALMES.
La convention de raccordement signée avec ERDF, en date du 21 avril 2016, pour une installation d'une puissance de 77.74 kwc, prévoyait une contribution financière de 48 884 € HT, soit 58 660.80 € TTC.

Monsieur le maire informe que la société IB2M, a réalisé une étude sur une première installation de 78 kwc et sur une deuxième installation de 36 kwc. Il présente ces simulations de production ainsi que les tableaux d'amortissements.

Monsieur le maire précise, qu'il y a lieu de se prononcer très rapidement auprès d'ERDF, sur la poursuite de ce programme.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour et 2 abstentions
VALIDE le projet ci-dessus énuméré,
DECIDE de poursuivre l'opération
DECIDE de choisir une installation de 77.74 kwc,
AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en séance du 30 mars dernier, le Conseil Municipal a voté la somme de 14 000.00 € au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».
Il y a donc lieu de répartir cette somme, en attribuant une subvention aux associations qui en ont fait la demande.

Monsieur le maire présente à l'assemblée, les propositions de subventions qui ont été étudiées par la commission « Associations » de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité, d'attribuer les subventions ci-dessous :

C.L.P.E. Ecole Publique	1 200.00 €
Club Les Ainés La Céorette	300.00 €
Comité d'Animation d'Arvieu	1 000.00 €
Comité des Fêtes de Caplongue	500.00 €
Cap-Nanas Théatre	400.00 €
Familles Rurales Arvieu	400.00 €
Club de volley	208.00 €
Club de Tennis	448.00 €
Club d'Aviron	900.00 €
Société de chasse	700.00 €
Syndicat d'Initiative d'Arvieu	1 300.00 €
FNACA	200.00 €
Pareloup Céor Football Club	800.00 €
Pareloup Céor Section Jeunes	112.00 €
Levezou Ségala XV	800.00 €
Levezou Ségala XV section jeunes	80.00 €
Société de Pêche du Lévézou	460.00 €
Familles Rurales « Céor-Viaur » - Centre de Loisirs	300.00 €
ADMR du Lévézou – portage repas	500.00 €
Antenne Solidarité Lévézou	500.00 €
Collège de Cassagnes-Bégonhès	100.00 €
Club de Peinture du Céor	100.00 €
Prévention Routière	50.00 €
Bourse d'Apprentissage	100.00 €
Sports Nature Lévézou	250.00 €

AUTORISE monsieur le maire à procéder au versement de ces subventions au compte 6574, du budget principal de la commune.

REGULARISATION DE TERRAINS A PARELOUP

Monsieur le maire informe l'assemblée de la demande de messieurs FABRE Jean-Marie et LEVEQUE Michel, résidants à la Cité de Pareloup, qui ont formulé une demande pour acquérir chacun, une petite parcelle située devant leur propriété respective.

Monsieur le maire présente le plan de bornage et le document d'arpentage, établit par Anne TAILLEFER, géomètre. Sur la parcelle en cadastrée section E n° 988, d'une surface de 1826 m2, monsieur Jean-Marie FABRE, souhaite acquérir une surface de 159 m2 et monsieur Michel LEVEQUE, 172 m2, situés respectivement à l'entrée de leur propriété respective.

Monsieur le maire précise que ces parcelles de terrains ont toujours été utilisées par les propriétaires concernés, soit, depuis l'acquisition des terrains lors de la construction du barrage de Pareloup.

Ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
DECIDE de vendre,

- à monsieur Jean-Marie FABRE, une surface de 159 m2, au tarif de 8 €/m2, soit un montant de 1 272.00 €

- A monsieur Michel LEVEQUE, une surface de 172 m2, au tarif de 8 €/m2, soit un montant de 1 376.00 €

PRECISE que tous les frais inhérents à cette affaire (géomètre, notaire…) seront à la charge des acquéreurs.
AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires.

REGIE DE RECETTES MEDIATHEQUE AJOUT D'UN TARIF

Monsieur le maire rappelle les délibérations du 11 décembre 2007 et 20 octobre 2009, fixant les tarifs des différents services de la médiathèque d'Arvieu.

Il rappelle que les 10 et 11 septembre 2016, se tiendront à Arvieu, les journées généalogiques de l'Aveyron. A cette occasion, le Cercle Généalogique de l'Aveyron, organisateur de ces journées, édite un livre « Arvieu, des femmes, des hommes et leurs racines ». Ce livre sera vendu durant ce week-end par le Cercle Généalogique, qui propose ensuite, d'en céder 200 à la commune d'Arvieu au tarif unitaire de 20€, afin de pouvoir les proposer à la vente à la médiathèque.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le tarif de vente de ce livre, de par la régie de recettes de la médiathèque.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
DECIDE d'acheter au Cercle Généalogique 200 livres, au tarif de 20 € l'unité,
DECIDE de revendre ces livres à la médiathèque d'Arvieu, au prix d'achat, soit 20 € l'unité.

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR TAXI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune met à disposition un local à Arvieu à l'EURL BOUSSAGUET TAXI.

Un bail de mise à disposition d'une salle située au 1er étage du presbytère d'Arvieu, avait été signé pour une durée de 1 an.

Cette mise à disposition arrivera à échéance le 1er octobre prochain. Monsieur le Maire propose de la renouveler dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de mettre à disposition cette salle, à compter du 1er octobre 2016 et pour une durée de un an, à l'EURL BOUSSAGUET TAXI,
- FIXE le montant du loyer à 300 €/an,
- FIXE à 100 € le montant forfaitaire annuel des charges (eau, chauffage, électricité),
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Salle Les Tilleuls : Mr Christophe CARTAYRADE viendra en mairie le mercredi 14 septembre, à 9 heures, pour exposer l'Avant-Projet-Sommaire de la chaufferie bois dans l'actuelle chaufferie.
- Zone d'Activité Numérique : ce projet est porté par la communauté de communes Lévézou Pareloup, et bénéficie d'une subvention de 75 000 €, accordée par le Conseil Départemental.
- Démarche d'attractivité et d'accueil de la commune - suivi du conseil villageois

* CGET Région Auvergne Rhône Alpes : une demande de subvention a été faite pour permettre de créer un emploi un Contrat à Durée Déterminée, pour cette mission temporaire.
Une réunion se tiendra avec Charles FIRTION, Guy LACAN, Vincent BENOIT, Joël SERIN, Hélène BOUNHOL, afin d'établir le profil du poste.
* Fondation de France a accordé une subvention de 15000 €, afin de pérenniser la démarche participative du conseil villageois.
- Habitat * Ancienne maison Marty : le cabinet d'architectes ARNAL, MARUEJOULS, CAYROU, a été choisi, comme maître d'œuvre par la société Polygone, pour la réhabilitation de cette maison en logements locatifs.
La société Polygone et le cabinet d'architectes ARNAL, MARUEJOULS, CAYROU, viendront le vendredi 02 septembre à 10 heures en mairie, afin de faire le point sur ce dossier, et également sur le projet de logements au lotissement Le Clos.

* Le constructeur Les Gloriettes fait de la publicité pour les lots restants à la vente au Lotissement Le Clos.

- Ecole : * la peinture du préau de l'école a été réalisée par les parents d'élèves, la peinture a été fournie par la mairie.

* pont de singe : le devis, pour un montant de 692.16 €, a été retenu, afin de le remplacer, puisque celui en place est défectueux.

* il a été également décidé d'acheter de la vaisselle pour la cantine, et du matériel de football pour les Temps d'Activités Périscolaires.

* Mr Sylvain CROUZET, menuisier, fixera le tableau à craie.

- Ancienne poste : un essai de peinture va être réalisé sur les WC publics, les avis sont à faire remonter.
- Un groupe de travail est constitué pour les projets d'aménagements du parking de la plage et le Relais d'Information Touristiques : Guy LACAN, Joël SERIN, Jean-Michel ALBOUY, Hélène BOUNHOL, Claudine BRU, Cécile COSTES MARTY, Charles FIRTION.
- Livret d'accueil : la réunion des commerçants avec INFOCOM est à préparer avec le conseil villageois
- Une fresque sera réalisée, du 16 au 19 août, sur le mur de la salle des Tilleuls côté couvent, par SISMIKAZOT, comme l'an passé, par le biais du CCAS du Bougnou.
- La visite de la maison de retraite de VEZINS se fera le 31 août à 9h30.
- La régie de location des vélos électriques fonctionne bien. Il y a une demande de location pour des vélos classiques.

La séance est levée à 23 heures 40.